académie Dijon

direction des services départementaux de l'éducation nationale Nièvre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

nevers AGGLOMÉRATION

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, d'une part :

La *Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre*,
Place Saint-Exupéry - BP 24, 58019 Nevers Cedex,
Représentée par sa Directrice Académique en exercice, Madame Pascale Niquet-Petitpas,
Ci-après dénommée « L'Éducation Nationale ».

Et d'autre part :

La communauté d'agglomération de Nevers domiciliée 124 route de Marzy, 58027 Nevers cedex, représentée par son Président, Monsieur Denis THURIOT, habilité à signer la présente convention par délibération en date du 23 novembre 2019.

Ci-après dénommée « Nevers Agglomération ».

Nevers Agglomération a décidé de soutenir un programme de déploiement de la robotique dans l' ensemble des écoles, collèges et lycées de son agglomération.

A ce titre, il convient de structurer cette démarche globale autour de la robotique, ses usages et technologies associées, notamment :

- Œuvrer dans un cadre partenarial avec les collectivités et l'Éducation Nationale à la mise à disposition de kits de robotiques dans les classes du premier et second degré
- Faciliter la mise en relation des acteurs éducatifs avec les acteurs de la robotique éducative et professionnelle (startup, entreprises)
- Fédérer les personnes physiques ou morales intéressées par la robotique, les technologies associées et la transformation des métiers, en animant un groupe de travail territoriale dédié à la robotique.
- Encourager la mise en place de formations, salons, conférences, ateliers, en rapport avec la robotique, ses usages et technologies associées à Nevers, dans la Nièvre, en Bourgogne Franche-Comté et au-delà.
- Mener des actions de relations presse, relations publiques et relations institutionnelles pour sensibiliser sur le rôle et l'impact des technologies et en particulier de la robotique auprès des jeunes, adultes, professionnels et entreprises
- Participer à créer et entretenir et diffuser une veille communautaire
- Fédérer et promouvoir les innovations technologiques portées par des acteurs éducatifs et des industriels.
- Créer des partenariats ou collaborations autour de projets avec d'autres associations, collectivités, professionnels, entreprises, ONG et structures de formation (écoles, universités) sur le territoire national et à l'Étranger (et notamment en Palestine)

- ***Il est convenu ce qui suit :***

Article 1 : *Objet de la convention*

Cette convention a pour objet de définir le cadre, le rôle et les compétences de chaque partie dans le déploiement de matériel robotique au sein d'écoles, de collèges et lycées de l'Agglomération de Nevers, ainsi que dans l'élaboration et la mise en pratique d'activités exploitant ce matériel et s'appuyant sur les directives des programmes d'enseignement de l'Éducation Nationale. L'objectif est d'initier les élèves de tous niveaux à la pensée informatique et de leur faire acquérir des notions de robotique, de programmation informatique et d'algorithmique.

Article 2 : *Définition des rôles*

- Nevers Agglomération met gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires de maternelle et primaire de l'Agglomération de Nevers du matériel robotique ainsi que du matériel informatique (tablettes tactiles nécessaires à l'utilisation des robots prêtés) afin de permettre aux enseignants de réaliser avec leurs classes des activités de programmation, de codage et de robotique. Ce matériel et les activités qu'il rend possible doivent permettre aux élèves de développer des compétences scientifiques et technologiques ainsi que des compétences transversales (communication, travail collaboratif, etc.), et de permettre le développement de facultés cognitives, méta-cognitives et sociales.
- Les modèles de robots prêtés par Nevers Agglomération sont variés, adaptés au niveau de chaque classe, et correspondent à des visées pédagogiques différenciées pour chaque cycle. Les stocks sont périodiquement actualisés.
- Nevers Agglomération assure l'entretien du matériel prêté: reconditionnement, réparation, remplacement des pièces à la fin de chaque trimestre, en confiant cette mission à un sous traitant.
- Nevers Agglomération, mobilise un réseau de partenaires qui contribuera à assurer des missions de conseil et d'accompagnement auprès des enseignants pour l'utilisation du matériel.
- Nevers Agglomération, via des entreprises partenaires soumettra à l'Éducation Nationale de nouveaux robots avec lesquels travailler et contribuera ainsi à la création de nouveaux parcours pédagogiques rendus possibles par l'utilisation de ces robots.
- Nevers Agglomération sera parti prenante des formations des enseignants aux pratiques pédagogiques liées à la robotique lors des journées de formation organisées par l'Éducation Nationale.
- Nevers Agglomération sous réserve de la mobilisation de partenaires financiers (Etat, Région Bourgogne Franche Comté, Fondations) favorisera la mise en place d'un « Robotlab » pouvant accueillir des classes sur le temps scolaire dans le *Robotlab* qu'il déploiera au sein de Nevers Agglomération afin de permettre aux élèves de tester des modèles de robots originaux et différents de ceux dont ils disposent en classe. Le *Robotlab* devra aussi permettre aux élèves de s'essayer à la conceptualisation et à la réalisation de robots.
- En collaboration avec l'Éducation Nationale et ses partenaires, Nevers Agglomération a vocation à participer à la documentation l'utilisation et les pratiques pédagogiques possibles des différents modèles de robots déployés dans les classes de la Ville et de l'Agglomération de Nevers, afin de constituer un patrimoine documentaire composé de fiches pédagogiques et d'autres types de supports, qui pourra ensuite être diffusé, en mobilisant son service communication.
- Des temps de concertation entre Nevers Agglomération et l'Éducation Nationale permettant de faire le point sur leur coopération effective et de veiller à la cohérence pédagogique des projets et des actions engagées sur le terrain. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale apporte son expertise pédagogique via les référents du premier et du seconddegré, en lien avec les services du rectorat (DRAC, DANE, inspecteurs disciplinaires) et CANOPÉ.

Article 3 : *Garantie scientifique des actions de déploiement de la robotique au sein des écoles*

Afin de conférer une légitimité aux actions déployées par Nevers Agglomération et à la documentation produite sur l'utilisation des robots dans le cadre d'ateliers pédagogiques, un « comité scientifique » sera constitué avant avril 2020, et se réunira pour étudier et valider les projets robotiques initiés par la mise en place de robot au sein des écoles.
Ce comité sera constitué d'enseignants de diverses disciplines scolaires, de chercheurs en robotique et en intelligence artificielle, de médiateurs scientifiques intervenants en milieu scolaire, de programmeurs informatiques, de techniciens ayant des métiers en lien avec la robotique et d'ingénieurs.

Article 4 : *Rayonnement du projet*

Nevers Agglomération et l'Éducation Nationale communiqueront au sujet des activités et évènements entrepris conjointement, en veillant à ce que chaque partenaire soit identifiable sur les supports de communication. Les partenaires du projet de déploiement de la robotique qui participent à son financement seront également mis en avant : Ville de Nevers, Agglomération de Nevers, Etat, etc.
Nevers Agglomération se chargera de la diffusion libre et gratuite des documents produits et validés par le comité scientifique.

Article 5 : *Pérennité de la présente convention*

La présente convention prend effet à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. Elle peut être dénoncée ou modifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires originaux.
À Nevers, le 05 décembre 2015

Pour l'Éducation Nationale,
La Directrice Académique
Mme Pascale NIQUET-PETIPAS

Pour Nevers Agglomération,
Le Président
Denis THURIOT